

Chapitre III :

ANALYSE PAYSAGERE

III-1 Fondements géographiques et humains du paysage

III-2 Les structures végétales rencontrées

III-2-1 L'occupation du sol

III-2-2 Les haies bocagères

III-2-3 Les bois caducifoliés

III-2-4 Les bois de conifères et les landes

III-2-5 La végétation des pierriers

III-2-6 Les zones humides

III-2-7 Les fossés

III-2-8 Les évolutions (le stade climacique)

**Carte de Synthèse du Paysage*

III-3 La perception du paysage : analyse sensible

**Carte de Perception du Paysage*

III-1 LES FONDEMENTS GEOGRAPHIQUES ET HUMAINS DU PAYSAGE

Tout d'abord le paysage est une notion complexe qui met en jeu une multitude de facteurs qui interagissent entre eux pour donner le spectacle qui s'offre à nos yeux à un instant donné.

Le paysage est un système vivant qui ne se conserve que s'il fonctionne c'est-à-dire que s'il est normalement inséré dans un processus d'évolution naturelle, économique et sociale. Le paysage n'est jamais figé, il évolue et change dans le temps.

Le paysage des Alpes mancelles tel que nous pouvons le découvrir aujourd'hui est donc la résultante d'une longue évolution et le témoignage du passé. Les façons culturelles anciennes ont par exemple donné naissance au paysage de bocage. Dans un paysage il reste toujours des traces du passé, celles de l'époque romaine (routes, parcellaire, ponts,...) ou du Moyen-Âge (vestiges de formations féodales) révélées par la toponymie ou la structure même du paysage.

Le paysage est le reflet de façon de vivre. Exemple : le bocage en Normandie, les rizières au Vietnam, la plaine céréalière de la Beauce, les champs de coton en Louisiane,... Les trames des différentes époques historiques s'inscrivent en surimpression, le paysage évoluant dans le temps. Sa perception est également différente selon les cultures qui génèrent des filtres de lecture du paysage variant d'un continent à l'autre voire d'un pays à un autre.

Le paysage est l'expression observable par les sens (la vue, l'odorat, l'ouïe), à la surface de la terre, de la combinaison entre la nature, les techniques et la culture des hommes et de leurs interrelations.

Il est essentiellement changeant et ne peut être appréhendé que dans sa dynamique. Faisant appel à la perception et au ressenti de chacun, le paysage comprend forcément

une part de subjectivité. En effet, l'appréciation du paysage diffère selon les observateurs, leur vécu et leurs schémas culturels acquis. Selon un proverbe chinois « *le paysage est à la fois devant les yeux et derrière les yeux* ». Chacun de nous a une image associée au paysage et le définit au travers de ses propres références. De plus, tous les peuples n'expriment pas la notion de paysage.

Cette conception vague prend un sens différent en fonction des langues et des cultures. Les ruraux ne parlent pas de paysage, ils parlent de la terre : « *on cultive la terre* » et « *on regarde le paysage* ». L'appartenance, l'appropriation, la convoitise confèrent au paysage une valeur patrimoniale appréciée bien différemment par le regard esthétique du touriste et par le regard pratique mais aussi charnel du paysan (ou des autochtones) dont la relation avec le paysage est faite de connivences dans la familiarité des lieux.

Définition de la Convention européenne du paysage (2000) :

Le « Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

La formation du paysage actuel des Alpes mancelles s'explique d'abord par la base géologique. La composition du sous-sol justifie l'érosion des roches les plus tendres. Les roches les plus dures, tel le granit et le grès, formant aujourd'hui les points les plus hauts du relief, ont subi dans une moindre mesure l'action de l'eau et du vent. La Sarthe a donc creusé son lit entre les massifs de granit, expliquant ainsi son cours sinueux et la présence des aplombs rocheux extraordinaires pour la région.

La géologie de la région explique son hydrographie. Le tracé des cours d'eau n'est donc pas anodin et les ramifications du réseau hydrographique ne sont pas le fruit du hasard. De la même façon que la Sarthe, les ruisseaux ont ainsi façonné un relief de collines et de vallons en creusant les roches tendres et en déposant les sédiments issus de l'érosion au fond des vallées ou des bassins.

L'action hydrographique justifie donc la topographie des Alpes mancelles qui est plus ou moins marquée selon la composition de la roche mère.

A son tour la topographie d'un site induit son occupation du sol. Une végétation adaptée à chaque type de milieu s'est implantée. Sa densité, sa couleur, sa hauteur, sa persistance ou sa caducité, son port et son mode de reproduction sont fonction des conditions climatiques, de sol, de relief et d'exposition. La végétation n'est donc pas la même selon que l'on se trouve en sommet d'une colline ou au creux d'une vallée.

Les secteurs de plus faible pente sont cultivés ou pâturés. A l'inverse, les zones abruptes sont boisées car inadaptées à un travail du sol mécanisé. Elles constituent pour cette raison un refuge pour les espèces naturelles. Pour la même raison, les prairies trop humides ou tourbeuses sont laissées au bon vouloir de la Nature.

La répartition végétale est due à l'interaction des différents facteurs naturels que sont la composition du sol et donc du sous-sol (les caractéristiques du sol dépendent de la nature physique et chimique de la roche mère), l'eau et le relief. L'association de deux de ces facteurs constituera un milieu variant selon la nature du troisième. Par exemple : un sol en pente et caillouteux sera soumis à de fortes sécheresses et donc colonisé essentiellement par les bryophytes (mousses) et les lichens alors que ce même sol en pente, tout aussi sec, mais cette fois normalement pourvu en substrat, sera couvert d'une végétation arbustive voire

arborée. Les végétaux se développent également selon leur exposition. Un versant exposé au nord ne présente pas les mêmes végétaux qu'un versant exposé plein sud en fonction des facteurs lumière, humidité et température du sol. Les différences ne sont cependant pas aussi flagrantes dans les Alpes mancelles que pour l'adret et l'ubac des milieux montagneux.

La répartition de la végétation s'explique donc par des facteurs naturels mais également humains. Le paysage de bocage qui encadre la vallée de la Sarthe est issu de pratiques culturelles liées au développement de l'agriculture céréalière et d'élevage. Ce sont donc les paysans qui, à partir de bases naturelles, ont créé le paysage actuel.

Le lieu d'implantation des villes est également une conséquence de la morphologie des sites. En général, les bourgs et les villes sont nés le long d'un cours d'eau ou à la confluence de rivières pour des raisons pratiques évidentes. C'est le cas par exemple de Saint-Léonard-des-Bois, de Saint-Cénéri-le-Gérei. Les hameaux, lieux-dits, implantés en sommet de colline bénéficiaient d'une position stratégique : vue lointaine et défense plus aisée (places fortes). Ses raisons ont évolué aujourd'hui.

Le tracé des circulations ne s'est pas fait sans réflexion. Souvent les routes actuelles empruntent d'anciennes voies. Ces dernières suivaient souvent la ligne de crête pour éviter les inondations et permettre de se repérer du fait de la position de surplomb. Lorsqu'elles traversaient des rivières, le lieu choisi était un gué, un rétrécissement du cours d'eau ou un endroit de plus faible profondeur. L'ouvrage était alors plus vite construit et moins coûteux.

Aujourd'hui grâce aux progrès techniques ces considérations sont de moins en moins prises en compte.

Les différents éléments naturels et humains ont finalement un impact sur la perception du paysage. La topographie permet des vues panoramiques sur le paysage environnant grâce aux promontoires répartis tout au long des Alpes mancelles. L'occupation du sol explique l'ouverture où la fermeture du paysage selon le type de végétaux qui recouvre un site.

En fait tout élément du paysage a des répercussions sur sa perception. Le paysage est donc le reflet d'un équilibre entre les différents facteurs naturels et humains qui interagissent sur un même territoire.

III-2 LES STRUCTURES VEGETALES RENCONTREES

III-2-1 L'occupation du sol

Le périmètre actuel des Alpes mancelles représente une zone de grande richesse écologique à la biodiversité avérée (classements ZNIEFF, ZICO, PSIC, Natura 2000,...). Entre ces sites naturels d'intérêt, la structure et la texture du sol ont permis l'installation puis le développement d'une agriculture intensive. Ces deux grands types d'occupation du sol se côtoient de façon équilibrée. Le développement de l'un ne se fait plus au détriment de l'autre comme cela a pu être le cas auparavant.

Entre les espaces boisés, le périmètre d'étude est constitué d'une mosaïque de parcelles agricoles. La dimension de ces parcelles est variable selon le relief. Une topographie plane favorise de grandes surfaces homogènes, comme sur le plateau de Montaigu, alors qu'un relief marqué implique un découpage plus étroit.

L'occupation du sol, de part la taille des parcelles mais également les formes végétales, ont des conséquences directes sur le paysage des Alpes mancelles.

III-2-2 Les haies bocagères

L'extérieur de la vallée de la Sarthe à proprement parler se caractérise par la présence du bocage. Ce dernier est un paysage façonné par l'homme et issu de ses habitudes culturelles.

Les paysages de bocage ont généralement une diversité biologique élevée qui s'exprime à différents niveaux :

- **une diversité d'éléments** : haie, talus, fossé, haie sur talus, chemin creux...
- **une diversité des formes végétales** : les arbres peuvent être taillés de différentes façons selon les lieux et les usages du bois. Les coupes en cépées servent à produire un bois destiné à faire des piquets de clôture, les têtards et les émonds pour le bois de chauffage et les arbres de haut jet pour le bois de construction et le bois d'œuvre.
- **une diversité d'organisation spatiale** : alignements simples, haies fournies, haies arbustives monospécifiques ou non. Le tout constitue un maillage bocager plus ou moins dense et donc plus ou moins présent.

- **une diversité de fonctions** : ces fonctions peuvent se superposer et changer selon les façons culturelles. La constitution de clôtures marque une appropriation individuelle ou collective, les fossés contrôlent la circulation d'eau et les arbres fournissent le bois. Les fonctions esthétiques ou de préservation de la biodiversité ne sont que des évolutions récentes. Elles témoignent des pratiques et des colonisations successives par les plantes et les animaux au cours du temps.

Dans les Alpes mancelles, le rôle du bocage est fondamental et s'exerce à trois échelles : la haie, le réseau de haie et le bocage.

A l'échelle de la haie, la structure de la végétation a une fonction essentielle. Un couvert dense d'arbres et d'arbustes donne une ombre qui permet à certaines espèces de la forêt de prospérer. A l'inverse, un couvert lâche permet l'installation de plantes de lumière, comme les plantes

prairiales pour qui le talus est souvent le seul habitat disponible. Au printemps par exemple, les talus sont recouverts de primevères sauvages et de jacinthes sauvages (ou muguet bleu). Les haies sont constituées également d'arbustes comme l'églantier ou l'aubépine, le houx, le prunellier, le poirier, quelques noisetiers et surtout les ronces arbrisseaux. Ces haies, depuis 1950-55, régressent de façon plus ou moins rapide (remembrement). Les mailles du bocage s'aèrent pour faciliter les pratiques culturales. Elles tendent même à disparaître dans certaines zones plus propices à l'agriculture

La diversité des haies est le principal facteur de maintien de la biodiversité. Des observations faites en Bretagne font ressortir qu'il faut plus de 300 haies pour abriter l'ensemble des espèces végétales présentes dans nos régions tempérées. D'une façon générale, les haies offrent un refuge aux espèces ne pouvant survivre dans les espaces perturbés par les pratiques agricoles intensives.

A l'échelle du réseau de haies, certaines espèces (plantes, insectes marcheurs, petits mammifères, oiseaux...) utilisent l'abri offert pour se disperser ou se déplacer. Le réseau a un rôle de corridor. Plus que la longueur totale de haies, l'existence d'un réseau continu est essentielle sur le plan biologique. Ceci explique le classement en ZNIEFF de la vallée de la Sarthe qui possède un réseau de haies bocagères dense entre les boisements à proprement parler.

A l'échelle du bocage, il existe, pour les oiseaux, les insectes, des complémentarités entre la haie qui offre un abri, un perchoir et les parcelles cultivées environnantes qui sont sources de nourriture. La coexistence de petites et de grandes parcelles présente une variété d'habitats augmentant ainsi la biodiversité.

De la même façon, il est aisé de comprendre l'importance des grands boisements qui jalonnent le cours de la Sarthe en particulier dans le site dit des Alpes mancelles.

Au niveau d'un paysage comme celui étudié, les aménagements doivent donc être pensés comme un tout.

Selon la pression agricole, le bocage est plus ou moins dégradé. La zone étudiée présente des zones de bocage bien conservé et de bocage dégradé. Elle ne possède que peu de secteurs de bocage résiduel.

Les haies sont très présentes sur le territoire, et ce, d'autant plus quand le relief est peu marqué. En effet, leur présence réduit les vues panoramiques que favorisent habituellement les promontoires. Le bocage constitue une barrière physique mais également une limite visuelle.

La pression urbaine, n'est pas un facteur limitant leur étendue.

III-2-3 Les bois caducifoliés

Les bois de caducs sont les plus représentatifs de la vallée de la Sarthe dans le périmètre des Alpes mancelles. Ils couvrent l'ensemble des escarpements, seules zones que l'homme ne se soit pas approprié pour l'agriculture. Les principaux ensembles boisés de feuillus sont le bois de Linthe, le bois d'Assé, le bois de Guerches, le bois de Chemasson et certains secteurs de la vallée de la Misère, du vallon de l'Ornette et du Sarthon.

Dès que les conditions édaphiques deviennent difficiles, les caducs laissent la place aux résineux.

Le chêne pédonculé (*Quercus pedunculata*) est l'arbre le plus fréquemment rencontré sur le périmètre d'étude. C'est l'arbre des haies et talus, des sols bas plus ou moins acides, argileux et frais.

Il domine surtout dans les taillis simples et les futaies à révolutions brèves. Il se mélange au chêne sessile dans les zones bien drainées du bassin de la Sarthe.

D'autres espèces viennent diversifier les peuplements comme le bouleau (qui appartient aux faciès forestiers les plus

dégradés mais également aux taillis ruinés et aux landes), le charme, l'érable champêtre, le merisier (en particulier dans la vallée de Misère), le pin maritime, le houx et plus occasionnellement le hêtre, le sorbier des oiseleurs, le noisetier. Les frênes oxyphylles sont nombreux dans les vallons des affluents de la Sarthe. Ils sont même dominants dans les zones humides et les haies bocagères proches des cours d'eau. Le saule noir, le saule cendré, le saule fragile, l'aulne glutineux, le bouleau pubescent, le peuplier blanc et la bourdaine sont aussi couramment rencontrés dans ces mêmes milieux.

Dans les bois, les strates de basse végétation (espèces herbacées) sont représentées par des fougères aigles, des ronces, du lierre, des jacinthes, du muguet, des orties brûlantes, des digitales pourpres, des sceaux de Salomon multiflore, des lysimaques nummulaires, des germandrées sauges des bois, des brunelles vulgaires, du bugle rampant, des dactyles agglomérés, des oseilles des prés...

III-2-4 Les bois de conifères et les landes

Les bois de conifère forment aussi un des paysages caractéristiques des Alpes mancelles. Il en existe deux grandes catégories : les bois de pin sylvestre et maritime spontanés et les bois d'épicéa plantés par l'homme.

Les bois de résineux spontanés sont présents sur les sols les plus pauvres : la vallée de la Misère, les pentes du Haut Fourché, les bords du pierrier du Grand Pâtis. Les aiguilles rendant les sols acides, les pinèdes abritent un écosystème particulier composé de bruyères, de

fougères, de graminées telles les molinies et les fétuques. Les bryophytes et les lichens se retrouvent également dans ces bois.

Les épicéas présents dans les Alpes mancelles ont été plantés par l'homme. Le bois le plus étendu est celui du Logis Chemasson. Le sous-bois est beaucoup plus sombre et n'autorise l'installation de peu de végétaux. Ces bois monospécifiques possèdent une biodiversité pauvre.

III-2-5 La végétation des pierriers

L'alternance, au cours de l'Ere quaternaire, de périodes de glaciation et de phases interglaciaires a entraîné la dislocation de certaines roches dures, notamment des grès, en blocs de taille variable qui, en s'accumulant, ont constitué des éboulis. Les pierriers gréseux de Saint-Léonard-des-Bois (vallée de Misère, chemin du Val) ont une telle origine.

Ces zones d'éboulis sont difficilement colonisées par les ligneux. On y retrouve essentiellement des bryophytes et des lichens qui se contentent de peu de nutriments pour survivre. Dès que les conditions de sol sont meilleures, les bouleaux et les pins viennent diversifier la végétation. C'est le cas par exemple dans la vallée de Misère où en marge du pierrier du Grand Pâtis.

III-2-6 Les zones humides

Ce terme englobe les prairies humides, les marais et la ripisylve (végétation du bord de l'eau).

Les prairies mésophiles et mésohygrophiles, c'est-à-dire des prairies ayant un sol frais voire humide, possèdent une flore classique de la région : renoncule âcre, centaurée des prés, lotier corniculé, trèfle rampant, ray-grass, renoncule rampante, vulpin genouillé, cirse d'Angleterre, herbe de Saint-Laurent, etc... si le degré d'hydromorphie est suffisamment élevé, au cortège des espèces adventices très cosmopolites viennent s'ajouter des plantes également communes, caractéristiques des zones un peu plus humides.

La ripisylve caractérise l'ensemble des formations végétales qui bordent les cours d'eau. Elle peut se décomposer de la façon suivante :

- **la rivière et ses berges** : Ce secteur est riche de plantes aquatiques et semi-aquatiques comme la salicaire, l'épilobe hirsute, l'iris faux acore, le nénuphar, la renouée amphibie, la cardamine, le scrofulaire ou encore la renoncule aquatique...

- **les prairies humides** : elles constituent les ceintures extérieures des milieux aquatiques. S'y retrouvent l'iris des marais, l'œnanthe safranée et diverses laïches.

- **les arbres de bordure** : ils se retrouvent le long de la Sarthe, du Sarthon, de l'Ornette. Les essences naturelles les plus courantes sont le frêne, l'aulne, le saule blanc, le chêne pédonculé.

- **les pelouses fraîches** : elles sont évidemment plus nombreuses dans les marais et leurs abords immédiats. Le lychnis "fleur de coucou", la consoude officinale ou le compagnon rouge sont les espèces les plus communes.

La ripisylve fait souvent l'objet d'un classement (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique, zone de protection spéciale, arrêté de Biotope) destiné à la protection de la flore mais également de la faune qu'elle abrite.

En fond de vallée, les prairies humides peuvent renfermer localement des formations tourbeuses abritant des espèces animales et végétales rares ou protégées.

Les paysages proches des grands cours d'eau sont également plantés de peupleraies qui créent une rupture avec la végétation locale au niveau des couleurs de feuillage, du port,... Ces peupleraies entraînent une mutation des paysages qu'elles referment. Elles s'opposent de part leur nature uniforme à la diversité de la ripisylve et participent à l'appauvrissement des sols.

III-2-7 Les fossés

Les fossés possèdent une strate herbacée composée de fougères, d'orties, de marguerites, de lychnis "fleurs de coucou", de chicorées, de primevères, de jacinthes, d'orchidées, de carottes sauvages, de mauves musquées ou encore de digitales. La flore est très riche dans les fossés longeant les routes des Alpes mancelles. Cette richesse floristique est d'autant plus préservée que les fréquences de fauches

sont adaptées au cycle végétatif des différentes espèces représentées. Les fossés constituent un écosystème à part entière.

Chacune de ces entités de végétation instaure des paysages et donc des ambiances différentes.

III-2-8 Les évolutions (le stade climacique)

A l'origine, c'est-à-dire au temps de la « Gaule chevelue », le territoire, et en particulier le grand ouest, était recouvert d'une immense forêt caduque. Concernant plus précisément notre région, l'influence atlantique permet le développement d'une végétation caractéristique. Le stade climacique (climax : stade d'équilibre de la végétation) du périmètre d'étude est une forêt de hêtres et de chênes pédonculés dont la proportion respective varie selon l'importance de l'influence océanique.

L'activité humaine a créé les paysages de bocage observés aujourd'hui. La végétation naturelle se limite désormais à la vallée de la Sarthe. Lorsqu'une parcelle cultivée est laissée en friche, la végétation évolue naturellement vers ce stade d'équilibre, le climax. Celui-ci est observé dans les grands boisements de la zone d'étude : le bois du haut Fourché, le bois de Chemasson.



Le plateau de Montaigu : sa vocation agricole a entraîné la diminution du nombre de haies bocagères



Les haies bocagères sont également moins présentes entre la Forge Collet et la Couturelle.



Un bocage encore bien conservé sur certains secteurs



Des talus et des fossés, refuges de la flore herbacée





Chemin de randonnée en sous-bois de chênes



Pinède et lande à éricacées (bruyères)



Sous-bois de chênes et de houx



Zone de pins dans la vallée de Misère



Un bocage encore bien conservé



Bruyères et fougères en sous-bois de pins et bouleaux



Les pins et les bruyères se contentent de sols pauvres



Le pierrier du Grand Pâtis



Le pierrier de la vallée de Misère



Lichen sur le pierrier du Grand Pâtis



Les pierriers créent des paysages étonnants



Végétation des pierriers : pins, bouleaux et bruyères



En marge du pierrier, un bois de bouleaux



*Les arbres des berges de la Sarthe :
chênes, saules frênes, aulnes,...*



Des jacinthes sauvages en sous-bois



La ripisylve



Bouquet de jacinthes sauvages et de primevères



*Le cours du Sarthon bordé de chênes pédonculés et
de noisetiers.*



Orchidée sauvage

CARTE DE SYNTHÈSE DU PAYSAGE :

III-3 LA PERCEPTION DU PAYSAGE : ANALYSE SENSIBLE

La vallée de la Sarthe et ses affluents forment au niveau des Alpes mancelles des gorges boisées ayant inspiré la dénomination des lieux. Elle offre un cadre paisible dans un relief spectaculaire.

A partir du Gué de Moulins, la Sarthe quitte le plateau d'Alençon et s'enfonce dans les massifs de granite et de grès, derniers contreforts du Massif Armoricaïn, formant une vallée de plus en plus étroite. Le Sarthon et l'Ornette l'y rejoignent après avoir traversé le même plateau. Autour des confluences, plusieurs méandres s'inscrivent dans des versants abrupts où la roche apparaît. Les bois de feuillus ont colonisé ces pentes pour constituer un écrin de verdure à la rivière.

Le contraste entre ces reliefs et le fond de la vallée, où la ripisylve et les prairies humides sont encore bien conservées, augmente l'intérêt du site tant au niveau des habitats naturels que sur le plan paysager.

Le cours de la Sarthe est tantôt calme, tantôt torrentueux. Lorsque celui-ci est calme, il se dégage de la vallée une impression de quiétude et de bien être très appréciable. Quand la rivière se fait plus agitée, le bruit, produit par l'eau sur les blocs de pierre qui ponctuent son lit, anime soudain la vallée. L'ambiance devient alors joyeuse et dynamique.

La perception du paysage des Alpes mancelles varie selon que l'observateur se trouve au fond de la vallée ou sur un promontoire.

Depuis le bord de l'eau, les vues sont moins étendues et l'arrière-plan souvent proche. La seule échappatoire possible du regard se fait au hasard d'une trouée à travers les bois. Le regard s'attache alors à détailler les éléments qui l'entourent. Lorsque les bois se font plus denses, la lumière diminue et l'ambiance devient parfois inquiétante. Heureusement des

structures naturelles, telle la Roche Bécue, sont des repères rassurants. Le paysage est à l'échelle de l'individu ou du petit groupe. Le paysage du fond de la vallée est donc plutôt fermé mais la nature qu'il concerne ressource le promeneur.

Du haut des promontoires que la rivière a épargné de son action érosive, le paysage est tout autre. Le relief est appréhendé plus facilement et il est alors plus aisé de se rendre compte de l'importance des dénivelés. D'un seul coup d'œil, le regard embrasse toute la vallée de la Sarthe et même au-delà. L'échelle du paysage devient donc monumentale. On peut s'apercevoir que les boisements n'étant pas homogènes, les caducs et les conifères forment une mosaïque de couleurs étonnante. Les pierriers dépourvus d'arbres complètent ce *patchwork* de couleurs et de textures.

A ce titre il est possible de mettre en exergue certains sites remarquables :

- Les différents pierriers : ceux de la vallée de la Misère, celui du Grand Pâtis, celui des roches du Sphinx.
- Les belvédères : la crête du Haut Fourché, le Mont Narbonne, les Toyères, le hameau de la Vallée (belvédère sur Saint-Cénéri-le-Gérei).
- La Pierre Bécue
- Les escarpements : le Haut Fourché, le Bois Rousseau, le Bois des Guerches.
- La carrière : point focal et de repère dans le paysage.
- Les bourgs : Saint-Léonard-des-Bois et Saint-Cénéri-le-Gérei.
- Les éléments construits : le manoir de Linthe et son pigeonnier, le site du Gasseau, le Val Sec et le Noyer – deux hameaux au caractère très pittoresques et représentatifs de l'architecture du site des Alpes

mancelles – le pigeonnier du site de la Porcherie.

Toute la magie de lieux réside dans le relief et plus particulièrement dans la différence de dénivellation entre le fond de

la vallée et les promontoires rocheux qui surplombent la rivière. Le relief a des répercussions sur la végétation et donc sur la création et la perception des paysages des Alpes mancelles.



Visage paisible de la vallée de la Sarthe



La Sarthe à la confluence de l'Ornette



Courant torrentueux du Sarthon



La Sarthe agitée au niveau de la Roche Bécue



Les boisements ne sont pas homogènes, les conifères et les feuillus se mélangent



Depuis les belvédères du Mont Narbonne, le promeneur peut appréhender toute la vallée de Misère d'un seul regard



Un des méandres de la Sarthe, vu depuis le belvédère des Toyères



La Pierre Bécue

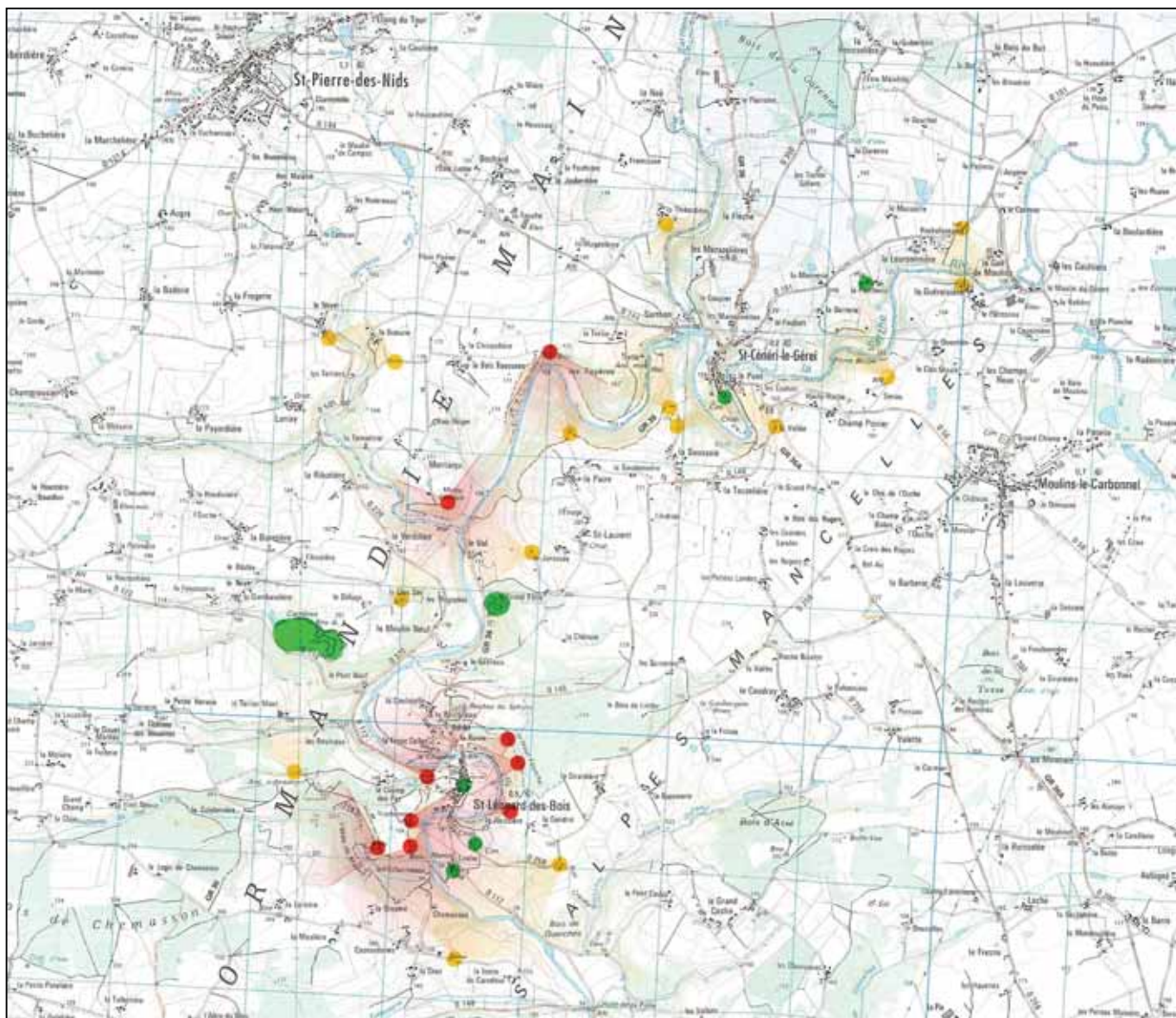


Le bourg de Saint-Cénéri-le-Gérei



Le hameau pittoresque du Noyer, bâti en pierres et dans un environnement naturel

CARTE DE PERCEPTION DU PAYSAGE :



Légende :

-  belvédères et angles de vue
-  points de vue
-  points focaux du paysage

